

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 13 DÉCEMBRE 2021

À la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 13 décembre 2021, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à la salle du conseil, au 88 rue Principale Nord, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M<sup>me</sup> Lise Boulianne  
M<sup>me</sup> Nada Deschênes  
Mme Marie-Chantal Dufour  
M<sup>me</sup> Valérie Dufour  
M. Guillaume Lavoie  
M. Janic Boisvert

ABSENCES : M. Billy Hovington

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

### RÉSOLUTION 2021-12-413

#### **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- 02. Adoption de l'ordre du jour ;**
- 03. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, 19 h;**
- 04. État de la situation financière au 30 novembre 2021 ;**
- 05. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2021 ;**

**06. Correspondance (*liste jointe*) ;**

- a) Avenant numéro 2 du Ministère du Tourisme autorisant une prolongation de délai pour les travaux de rénovation du quai de la marina de L'Anse-de-Roche jusqu'au 31 décembre 2022 ;
- b) Lettre datée du 6 décembre 2021 de M. Martin Tremblay, directeur régional de la DRSCSI-09 de la Côte-Nord, ministère de la Sécurité publique, concernant le déglaçage de l'équipement d'Hydro-Québec ;

**07. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :**

- a) Message du maire;
- b) Représentation et activités des comités.

**08. Administration générale :**

- a) Dépôt registre public – Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil
- b) Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2022 ;
- c) Nomination Maire suppléant MRC Haute-Côte-Nord ;
- d) Rémunération des élus municipaux ;
- e) Démission de monsieur Billy Hovington
- f) Formation UMQ des nouveaux élus ;
- g) Mandat audit financier 2021
- h) Rapport d'audit de conformité Adoption budget et PTI
- i) Offre de services de PG Solutions ;
- j) Offre de services taxes à la consommation ;
- k) Équipement visioconférence ;
- l) Support et services informatiques
- m) Réservation de la salle Le Cœur du Fjord pour la réception de Noël des employés 2022 ;
- n) Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances ;
- o) Octroi et autorisation signataire - Contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique - Les Contrôles AC ;
- p) Mandat – Lavage des fenêtres de l'édifice municipal
- q) Campagne pour le centre de dépannage des Nord-Côtiers ;
- r) Paniers de Noël ;
- s) Période de probation directeur des travaux publics et urbanisme ;
- t) Période de probation secrétaire administrative ;
- u) Renouvellement d'assurance de dommages environnementaux 2021-2022 ;
- v) Acquisition d'ameublement de bureaux ;

**09. Transport :**

- a) Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022 ;

**10. Hygiène du milieu :**

- a) Calibration compteur d'eau station de pompage d'aqueduc ;

**11. Urbanisme :**

- a) Demande P.I.I.A de M. Marco Simard;

- b) Projet de résolution demande PPCMOI de M. Gabriel Tremblay;

**12. Tourisme :** (Aucun)

**13. Culture et loisir :**

- a) Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Volet agent de développement municipal: Désignation de la personne autorisée à signer la convention ;
- b) Dépôt du plan d'action dans le cadre de la politique PSPS de la MRC - volet agente de développement ;
- c) Demande d'augmentation des heures de travail à la bibliothèque municipale ;
- d) Fin entente de concession Cantine centre récréatif ;
- e) Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements 2022-2023;

**14. Santé et bien-être :**

- a) Office municipal d'Habitation – Budget révisé 2021 (29-11-2021) ;

**15. Incendie :**

- a) Rapport des activités du mois de novembre 2021 ;
- b) Dépôt d'un avis de conformité d'inspection du Ministère de la Sécurité publique daté du 1er décembre 2021 ;
- c) Prime d'inspection de disponibilité ;

**16. Embellissement :** (Aucun point)

**17. Demande d'appui et de reconnaissance :** (Aucun point)

**18. Demandes d'aide financière :**

- a) Polyvalente des Berges Album cohorte 2021-2022 ;

**19. Affaires nouvelles :**

- a) Création d'un fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- b) Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection ;
- c) \_\_\_\_\_ ;

**20. Période de questions**

**21. Levée de la séance**

RÉSOLUTION 2021-12-414

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre  
2021**

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021, à 19 h, tenue à la salle communautaire Le Cœur du Fjord, soit accepté tel que rédigé.

## État de la situation financière au 30 novembre 2021

Reporté

### Correspondance

M<sup>me</sup> Lise Boulianne, maire, dépose le résumé de la correspondance qui est en annexe pour être versé aux archives de la Municipalité.

- a) Avenant numéro 2 du Ministère du Tourisme autorisant une prolongation de délai pour les travaux de rénovation du quai de la marina de L'Anse-de-Roche jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE**  
**RÉNOVATION DU QUAI ET DE LA MARINA DE L'ANSE-DE-ROCHE**  
N/DOSSIER : 8391/016757                      CORR. : 116883

---

**ENTRE :** **LA MINISTRE DU TOURISME**, madame Caroline Proulx, pour et au nom du gouvernement du Québec, dont le siège est au 900, boulevard René-Lévesque Est, bureau 400, Québec (Québec) G1R 2B5, représentée par madame Manon Boucher, sous-ministre;  
ci-après appelée : la « **Ministre** »;

**ET :** **MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR**, personne morale de droit public, ayant son siège social au 88, rue Principale nord, Sacré-Cœur (Québec) G0T 1Y0, représentée par madame Lise Boulianne, maire, dûment autorisée ainsi qu'elle le déclare;  
ci-après appelée : « **Bénéficiaire** »;  
ci-après désignées collectivement les « **Parties** ».

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

**1. OBJET DU PRÉSENT AVENANT**

Le présent avenant a pour objet de modifier l'Annexe A de la convention d'aide financière afin de reporter la date de fin des travaux.

**2. MODIFICATION**

L'article 1.2 de l'Annexe A – Échéancier de réalisation du Projet de lira comme suit :

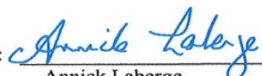
Début des travaux : 2017-06-01                      Fin des travaux : 2022-12-31

Cet avenant prendra effet lorsque les **Parties** l'auront dûment signé.

Tous les autres termes et dispositions demeurent inchangés.


**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ LE PRÉSENT AVENANT EN DOUBLE ORIGINAL.**

**LA MINISTRE**

Par :   
Annick Laberge  
Sous-ministre

3/12/2021  
Date

**LE BÉNÉFICIAIRE**

Par :   
Lise Boulianne  
Maire

2021-11-18  
Date

- b) Lettre datée du 6 décembre 2021 de M. Martin Tremblay, directeur régional de la DRSCSI-09 de la Côte-Nord, ministère de la Sécurité publique, concernant le déglçage de l'équipement d'Hydro-Québec ;



Organisation régionale de la sécurité civile  
de la Côte-Nord



PAR COURRIEL

Le 6 décembre 2021

**Aux organisations municipales de sécurité civile de Sacré-Cœur, Les Escoumins,  
Tadoussac et Les Bergeronnes**

Madame, Monsieur,

Au cours des dernières semaines, vous avez reçu une communication concernant la préparation du ministère de la Sécurité publique (MSP) face aux conditions hivernales extrêmes. Cette communication était aussi dotée d'un aide-mémoire pour la préparation municipale à cet aléa et référait notamment aux conditions particulières entourant l'ouverture des centres d'hébergement temporaires en fonction des mesures sanitaires actuellement en vigueur. Toutefois, votre territoire est aussi exposé à un risque spécifique en cas d'épisode intense de verglas.

En effet, Hydro-Québec (HQ) et la Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie 09 (DRSCSI 09) désirent vous rappeler qu'advenant un épisode de verglas, HQ pourrait devoir utiliser les équipements de déglçage sur une ligne électrique stratégique qui traverse votre territoire. Cette action préventive, qui a pour but de sécuriser le réseau de transport d'électricité serait déployée, en dernier recours, et ce, afin de limiter les accumulations de glace excessives pouvant mener à l'effondrement du réseau de transport électrique. Elle concerne cinq lignes électriques présentent dans les régions suivantes :

- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Centre-du-Québec
- Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord

Le recours aux équipements de déglçage d'HQ est grandement influencé par les conditions météorologiques prévalant le long de ces lignes de transport. C'est pour cette raison que nous souhaitons nous assurer que les municipalités touchées soient informées de cette éventualité et préparées à faire face à une telle situation.

En cas d'opération déglacement, le ministère des Transports du Québec devra procéder à la fermeture de plusieurs sections de routes sous sa gestion qui sont situées sous les lignes ciblées. Ces fermetures seront nécessaires pour assurer la sécurité du public, car les opérations de déglacement menées par HQ feront en sorte que les accumulations de glace déjà présentes sur les lignes tomberont sur les routes au cours de l'opération. Ces fermetures seront menées en collaboration avec la Sûreté du Québec et nécessiteront la collaboration de certaines municipalités. Les périodes de fermetures de routes pourraient durer plusieurs heures. La mobilisation et la collaboration des intervenants municipaux seront essentielles afin de mettre en place des mesures de leur plan de sécurité civile, le cas échéant. Ces mesures peuvent, par exemple, se traduire par l'ouverture de centre d'hébergement ou la fermeture de routes et chemins municipaux. Il est important de prendre en considération les consignes sanitaires en vigueur dans toutes les actions entreprises.

Aussi, comme elle le fait lors de toutes situations d'urgence, l'équipe des Relations avec le milieu d'HQ sera disponible par le biais de son guichet unique aux municipalités pour les enjeux spécifiques liés aux pannes et aux bris sur le réseau électrique d'HQ. Soyez également assuré que votre DRSCSI, ainsi que l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC), mettent tout en œuvre pour assurer la sécurité du public ainsi que le maintien des infrastructures et des services essentiels. Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez des interrogations concernant l'emplacement des lignes pouvant traverser votre territoire, les impacts que pourrait amener le déclenchement des opérations de déglacement ainsi que les fermetures de routes qui en découleraient. Finalement, nous vous rappelons que votre mobilisation sera essentielle si une opération déglacement devait être déclenchée, et ce, afin d'assurer la sécurité de votre population et pour la mise à jour de votre plan de sécurité civile pour traiter ce risque particulier que représente le déglaceur d'HQ.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération.



Martin Tremblay  
Directeur régional de la DRSCSI 09 et coordonnateur de l'ORSC de la Côte-Nord  
Ministère de la Sécurité publique



Julie Dubé  
Chef – Relations avec le milieu – Côte-Nord  
Hydro-Québec

c) Correspondance Martin Collard SQ.

RESTREINT



**Centre de services de Baie-Comeau**

1010, Rue Mingan  
Baie-Comeau (Québec) G5C 3C3  
Téléphone: (418) 589-3788

Le 30 novembre 2021

Madame Lise Boulianne  
Mairesse de la municipalité de Sacré-Cœur  
88, rue Principale Nord  
Sacré-Cœur (Québec)  
G0T 1Y0

Madame la Mairesse,

À la suite du scrutin municipal du 7 novembre dernier, nous tenons personnellement à vous féliciter pour votre réélection à titre de mairesse de la municipalité de Sacré-Cœur. Nous aimerions vous souhaiter beaucoup de succès pour les quatre prochaines années ainsi que de réaliser des projets qui contribueront au mieux-être de vos citoyens.

Le poste auxiliaire de la MRC de la Haute-Côte-Nord, dirigé par le sergent Martin Collard, est responsable de la couverture policière dans votre localité. Ce poste fait partie du Centre de services de Baie-Comeau, qui a comme mandat de supporter administrativement les unités le composant. En matière de sécurité publique, votre municipalité est représentée par le comité de sécurité publique (CSP), dont plusieurs rencontres sont tenues annuellement. De plus, le parrain de votre municipalité est l'agente Joanna Gauthier. N'hésitez surtout pas à échanger avec votre responsable de poste et avec l'équipe de parrainage attitrée à votre municipalité, ils seront heureux de vous rencontrer. Ils sont vos principaux contacts sur le terrain. L'instauration et le maintien d'un dialogue permanent sont gages de succès.

Dans son plan stratégique 2020-2023, la Sûreté du Québec, comme grande organisation policière, s'est engagée à être à l'écoute des citoyens et à poursuivre la mise en œuvre de stratégies proactives afin d'offrir des services adaptés à leurs préoccupations et aux réalités des collectivités. Nos 8 000 employés offrent des services de proximité de façon à maintenir un milieu de vie sécuritaire dans plus de 1 000 municipalités que nous desservons par entente de service, ainsi que sur tout le territoire québécois en fonction des différents niveaux de services.

En ce sens, nous poursuivons constamment nos efforts en vue d'améliorer notre offre de service en police de proximité par notamment l'ajout ou la bonification de nos programmes et réitérons que nous désirons travailler en partenariat avec votre administration. Dans le premier trimestre de l'année 2022, nous aurons le plaisir de vous convier à participer à une rencontre virtuelle afin de vous informer sur les différents services offerts par notre organisation.

RESTREINT

La sécurité publique étant une responsabilité partagée, votre connaissance du milieu ainsi que votre capacité à mobiliser les ressources municipales sont essentielles et complémentaires au travail de nos membres. Ainsi, nous tenons à vous assurer la collaboration de tout le personnel à la réalisation de notre objectif commun.

Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre connaissance de l'offre de service de la Sûreté du Québec (<https://www.sq.gouv.qc.ca/services/offre-service/>).

Vous pouvez également partager les félicitations ainsi que le contenu de cette lettre à tous les élus de votre conseil municipal.

Veillez agréer, Madame la Mairesse, nos salutations distinguées.

Capitaine Carl Gauthier  
Directeur du Centre de services de  
Baie-Comeau

Sergent Martin Collard  
Responsable du poste auxiliaire de la MRC  
de la Haute-Côte-Nord



SQ-3504 (2016-08-10)

## Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M<sup>me</sup> Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Guillaume Lavoie, conseiller, M<sup>me</sup> Valérie Dufour, conseillère, M<sup>me</sup> Nada Deschênes, conseillère, M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

### Administration générale :

#### Dépôt

#### **Dépôt registre public – Déclaration des dons et autres avantages des membres du conseil**

M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour l'année 2021.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour l'année 2021.

RÉSOLUTION 2021-12-415



## Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2022

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés par Mme Lise Boulianne, maire, du dépôt de la répartition des quotes-parts 2022.

### RÉSOLUTION 2021-12-416

#### **Nomination d'un maire suppléant – MRC Haute-Côte-Nord**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis qu'une personne soit nommée à titre de maire suppléant à la table du conseil des maires de La MRC Haute-Côte-Nord en l'absence de M<sup>me</sup> Lise Boulianne;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC demande que le maire suppléant soit toujours la même personne pour la durée du mandat de quatre (4) ans;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Guillaume Lavoie à titre de maire suppléant à la table des maires de La MRC Haute-Côte-Nord lors de l'absence de M<sup>me</sup> Lise Boulianne, et d'assumer ce poste pendant le mandat d'une durée de quatre (4) ans.

### RÉSOLUTION 2021-12-417

#### **Rémunération des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a publié, dans la *Gazette officielle du Québec* du 4 décembre 2021, l'avis d'indexation de l'allocation de dépenses des élus et élus municipaux pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** le pourcentage d'indexation, qui correspond à la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente, en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec entre 2019 et 2020, est de 0,835% ;

**CONSIDÉRANT QUE** le maximum d'allocation de dépenses de tout élu municipal pour l'exercice financier 2022 est de 17 546,00 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'augmenter l'allocation des élus de 0,835 % pour l'année 2022 selon l'article 19 de la Loi sur le traitement des élus municipaux et selon le règlement 525 décrétant le traitement des élus municipaux.

### RÉSOLUTION 2021-12-418

#### **Démission de Monsieur Billy Hovington, conseiller siège numéro 6**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Billy Hovington a remis sa démission en date du 2 décembre 2021 à titre de conseiller municipal au poste 6;

**CONSIDÉRANT QU'**au cours des prochaines semaines, le directeur général et président d'élection soumettra une date pour la tenue d'un scrutin;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de monsieur Billy Hovington au poste de conseiller municipal au siège numéro 6.

#### RÉSOLUTION 2021-12-419

##### **Formation UMQ des nouveaux élus**

Considérant que les nouveaux élus se doivent de suivre la formation « Nouvelles et nouveaux élus », la formation se tiendra par classe virtuelle et d'autoformation, dont l'inscription est de 300 \$ taxes non incluses par participant ;

Par ces motifs, il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Guillaume Lavoie et de M. Janic Boisvert à une formation qui se tiendra par classe virtuelle et d'autoformation, dont l'inscription est de 300 \$ taxes non incluses par participants représentant une somme de 689.86 \$ taxes incluses.

Il est également résolu que les frais d'inscription soient défrayés par la Municipalité de Sacré-Cœur : le coût étant approprié au budget 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-420

##### **Mandat audit financier 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Élise Guignard de chez Malette nous propose ses services pour l'audit financier 2021 pour la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat s'élève à 16 500,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat de la préparation de l'audit financier pour l'année 2021 à Malette S.E.N.C.R.L pour un montant de 18 971,00 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-421

##### **Rapport d'audit de conformité Adoption budget et PTI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission municipale du Québec a réalisé un audit de conformité relativement à l'adoption du budget et du plan triennal en immobilisation pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le processus il est important que le conseil municipal soit tenu au courant de ce rapport;

**CONSIDÉRANT QUE** le processus d'adoption du budget et du plan triennal en immobilisation pour l'année 2021 a été identifié conforme aux attentes de la loi;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du dépôt de la lettre de madame Vicky Lizotte, vice-présidente à la vérification ainsi que du

rapport d'audit portant sur l'adoption du budget 2021 et du plan triennal d'immobilisation pour l'année 2021-2023.

#### RÉSOLUTION 2021-12-422

##### **Offre de services PG Solutions**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a beaucoup de logiciels avec PG Solutions et qu'il est requis d'avoir des contrats d'entretien pour ces logiciels;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats d'entretien s'élèvent à 15 975,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'octroi des contrats d'entretien au montant de 18 367,26 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-423

##### **Offre de services taxes à la consommation**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maxime Lemay de Mallette nous propose une offre de service professionnelle en matière de taxes sur les produits et les services (TPS), de taxes de vente harmonisée (TVH) et taxe de vente du Québec (TVQ) à l'égard de l'immeuble où se situe l'aréna de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat (Phase 1) vise à déterminer de façon préliminaire les montants potentiels de TVQ pouvant faire l'objet d'une réclamation additionnelle;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat est estimé entre 2 200 \$ et 2 500 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Mallette afin d'établir de façon préliminaire les montants potentiels de TVQ pouvant faire l'objet d'une réclamation additionnelle pour le centre récréatif pour un montant d'environ 2 874,38 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-424

##### **Équipement visioconférence**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC participera financièrement à l'acquisition d'un système de visioconférence pour chaque municipalité jusqu'à un maximum de 25 000 \$, sur présentation de factures;

**CONSIDÉRANT QU'**il est entendu que l'installation dudit système doit être complétée au plus tard le 15 septembre 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**il est important de confirmer notre choix et le coût estimé de notre système de visioconférence afin que la MRC Haute-Côte-

Nord puisse engager les sommes requises à l'intérieur de l'enveloppement budgétaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le système de visioconférence de la municipalité de Sacré-Cœur pour la salle Le cœur du Fjord est estimé à 73 637,62 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la MRC de la Haute-Côte-Nord soit informée qu'une demande d'aide financière sera déposée prochainement afin de trouver le financement requis;

**QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord d'affecter une somme minimale de 25 000 \$ au projet.

**QUE** la résolution numéro 2021-10-328 soit abrogée.

#### RÉSOLUTION 2021-12-425

##### **Support et services informatiques**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Frédéric Julien de Global TI nous soumet une offre de service pour le support informatique de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat de service s'applique au soutien informatique avec une banque d'heure, à la téléphonie IP, au service de sauvegarde mensuelle, boîtes de courriel, hébergement Web, licences antivirus, les antennes de relais

**CONSIDÉRANT QUE** ce mandat est estimé à environ 10 288,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Global Ti pour le support et services informatiques pour un montant d'environ 11 828,63 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget 2022.

#### RÉSOLUTION-12-426

##### **Réservation de la salle Le Cœur du Fjord - Réception de Noël des employés municipaux 2022**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents de réserver la salle Le Cœur du Fjord pour la réception de Noël des employés municipaux pour le 9 décembre 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-427

##### **Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de leur fonction, certains employés municipaux ont accumulé du temps supplémentaire dans leur banque de temps;

**CONSIDÉRANT QUE** certains employés municipaux n'ont pas utilisé tous leurs congés mobiles et leurs vacances en 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ces employés demandent qu'une partie de leur banque de temps, vacances et les congés mobiles leur soient transférés pour l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QUE** des employés demandent que leurs vacances non utilisées pour l'année 2021 leur soient payées;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal est disposé à payer les vacances de 2021 et à autoriser le transfert d'une partie des banques de temps et des congés mobiles vers l'année 2022;

**CONSIDÉRANT QU'**une date limite devra être fixée pour la reprise de cette banque de temps et des congés mobiles;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le transfert des banques de temps et des congés mobiles ainsi que le paiement des vacances de 2021 et que monsieur Jeannot Lepage, directeur général et madame Lise Boulianne, maire, soient autorisés de convenir avec chaque employé, une date butoir pour la reprise de la banque de temps accumulé et des congés mobiles vers l'année 2022 et le paiement des vacances 2021.

#### RÉSOLUTION 2021-12-428

##### **Octroi et autorisation signataire - Contrat d'entretien préventif contrôle et mécanique - Les Contrôles AC L'intelligence du bâtiment**

**CONSIDÉRANT QUE** pour s'assurer du bon fonctionnement du système de régulation numérique de l'édifice municipal il est nécessaire de faire de l'entretien préventif contrôle et mécanique ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de renouvellement de M. Frédéric Careau, coordonnateur du service de Contrôles AC L'intelligence du bâtiment, pour l'entretien préventif contrôle et mécanique de l'édifice municipal, pour l'année 2022 au montant de 3 398,75 \$ taxes non incluses.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de renouvellement du contrat de M. Frédéric Cateau, coordonnateur du service de Contrôle AC L'intelligence du bâtiment, aux mêmes conditions, c'est-à-dire l'entretien, le contrôle et la mécanique (2 visites par année), pour un montant de 3 907,71 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sacré-Cœur le contrat avec Contrôle AC L'intelligence du bâtiment.

#### RÉSOLUTION 2021-12-429

##### **Mandat – Lavage des fenêtres de l'édifice municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil désirent faire nettoyer l'intégralité des fenêtres de l'édifice municipal, et ce, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur ;

**CONSIDÉRANT QUE** Laveurs de Vitres Saguenay est disposé à reconduire aux mêmes termes le contrat de lavage de fenêtres à l'édifice municipal au montant de 1 150,00 \$ taxes non incluses ;

**IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Laveurs de Vitres Saguenay au montant de 1 264,73 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-430

##### **Campagne pour le centre de dépannage des Nord-Côtiers**

**CONSIDÉRANT QUE** du au COVID-19, le Centre de Dépannage des Nord-Côtiers ne prépare pas son traditionnel souper spaghetti cette année...ce qui réduit leur bénéfice des paniers de Noël pour les plus démunis de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** le Journal Haute-Côte-Nord désire faire sa part en produisant quand même une page publicitaire dans le journal du 1<sup>er</sup> décembre et que plus de la moitié de la somme amassée sera remise au Centre de Dépannage des Nord-Côtiers;

**CONSIDÉRANT QU'**une publication d'un carreau publicitaire au montant de 75 \$ taxes non incluses a déjà été approuvé;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'entériner l'achat d'une publication d'un carreau publicitaire au montant de 86,23 \$ taxes incluses; le coût étant approprié à même le budget régulier 2021.

#### RÉSOLUTION 2021-12-431

##### **Panier de Noël**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire faire sa part et contribuer au panier de Noël du centre de dépannage des Nord-Côtiers pour le secteur de Sacré-Cœur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur mandate l'Alliance des femmes de Sacré-Cœur afin d'ajouter à chaque panier de Noël émis pour le secteur de Sacré-Cœur des denrées pour un montant de 75,00 \$ ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'Alliance des femmes de Sacré-Cœur à ajouter à chaque panier de Noël émis pour le secteur de Sacré-Cœur des denrées pour un montant de 75,00 \$; le coût étant approprié à même le budget 2021.

#### RÉSOLUTION 2021-12-432

### **Période de probation du directeur des travaux publics et urbanisme**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Maxime Gauthier été embauchée le 17 mai 2021 au poste de directeur des travaux publics et urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le contrat de travail de Monsieur Gauthier, la période de probation se termine le 31 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** durant ces heures de travail, le directeur général a pu apprécier et évaluer les compétences et les qualités de monsieur Maxime Gauthier et en est satisfait;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la fin de la période de probation de Monsieur Maxime Gauthier au 31 décembre 2021;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser Madame Lise Boulianne, maire, à signer un nouveau contrat de travail avec monsieur Gauthier pour une période de deux ans.

### RÉSOLUTION 2021-12-433

#### **Période de probation secrétaire administrative**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Karine Hovington a été embauchée le 7 juin 2021 au poste de secrétaire administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 4.08 de la convention collective une période de probation de 840 heures était requise et a été complétée le 9 décembre 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** durant ces heures de travail, le directeur général a pu apprécier et évaluer les compétences et les qualités de madame Hovington et en est satisfait;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche définitive de madame Karine Hovington au poste de secrétaire administrative rétroactivement au 9 décembre 2021 inclusivement.

### RÉSOLUTION 2021-12-434

#### **Demande Renouvellement assurance dommages environnementaux 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions de renouvellement de l'assurance dommages environnementaux de Sacré-Cœur est à renouveler;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assurance de l'an passé était de 7 100 \$ et qu'il y a une augmentation de 2 900 \$ pour la période du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022; soit une prime de 10 000 \$;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'assurance dommages environnementaux de Sacré-Cœur pour la période du

31 décembre 2021 au 31 décembre 2022; soit une prime de 10 000 \$: le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-435

##### **Acquisition ameublement de bureau**

**CONSIDÉRANT QU'**il est requis de changer l'ameublement du poste de préventionniste ainsi que celui de la coordonnatrice en loisirs, culture et tourisme pour un montant d'environ 3 370,00 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur en incendie a besoin d'un fauteuil adapté pour un montant d'environ 599,95 \$ taxes non incluses;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire administrative doit terminer la modification du système de classement des dossiers de l'inspecteur, il est requis de lui procurer une imprimante scanneur afin d'éviter les déplacements inutiles au photocopieur, et ce pour un montant d'environ 800,00 \$ taxes non incluses;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'ameublement de bureaux pour un montant total de 5 484,31; le coût étant approprié à même le surplus non affecté.

#### RÉSOLUTION 2021-12-436

##### **Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sacré-Coeur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022 ;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ.

**ATTENDU QUE** la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;



**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- **QUE** la Municipalité confie à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaire aux activités de la Municipalité pour l'année 2021 ;
- **QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée ;
- **QUE** la Municipalité confie à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres ;
- **QUE** si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;
- **QUE** la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants : ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres ;
- **QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

#### RÉSOLUTION 2021-12-437

#### **Calibration compteur d'eau station de pompage d'aqueduc**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sacré-Cœur a l'obligation de faire calibrer le compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc tous les ans ;

**CONSIDÉRANT** le dépôt de l'offre de service de Endress+Hauser Canada Ltée datée du 6 décembre 2021, aux fins de procéder au calibrage du compteur d'eau, à la station de pompage d'aqueduc, au montant de 1 830,00 \$ taxes non incluses ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 2021, l'offre de service de Endress+Hauser Canada Ltée pour la calibration s'élevait à 2 086,80 \$, taxes incluses;

**PAR CES MOTIFS**, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le mandat à Endress+Hauser Canada Ltée pour la calibration du compteur d'eau à la station de pompage d'aqueduc au montant de 2 104,04 \$ taxes incluses : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

#### RÉSOLUTION 2021-12-438

### **Demande P.I.I.A de M. Marco Simard 2021-008**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire a déposé une demande de permis pour la construction d'une résidence secondaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la hauteur du bâtiment n'obstrue pas la percée visuelle ;

**CONSIDÉRANT QUE** le lieu d'implantation du bâtiment minimise l'impact sur le paysage afin de préserver les vues sur la rivière Saguenay ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de P.I.I.A de monsieur Marco Simard portant le numéro 2021-008, et ce, tel que recommandé par le comité consultatif sous la résolution numéro 2021-016.

### RÉSOLUTION 2021-12-439

#### **Projet de résolution demande PPCMOI de M. Gabriel Tremblay 2021-007**

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment est déjà existant ;

**CONSIDÉRANT QU'**à 150 mètres autour du bâtiment, aucune résidence n'est érigée;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment en place est inoccupé et pourrait devenir à nouveau utilisé;

**CONSIDÉRANT QU'**un nouveau service dans la région pourrait être offert;

**CONSIDÉRANT QUE** des emplois pourront être créés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet comporte des aménagements paysagers (arbres, espace vert) favorisant l'intégration paysagère à son milieu d'insertion ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal doit approuver par un projet de résolution le projet particulier ;

**CONSIDÉRANT** qu'après l'adoption du projet de résolution accordant la demande d'autorisation du projet particulier, le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sacré-Cœur-sur-le-Fjord-du-Saguenay doit, au moyen d'une affiche ou d'une enseigne placée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier ;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'adoption par le conseil du projet de résolution, il doit soumettre au processus de consultation et d'approbation prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en l'adaptant ;

**PAR CES MOTIFS,** il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser par projet de résolution la

demande numéro 2021-007 pour le lot 4 701 290, rue Gagné soumise par monsieur Gabriel Tremblay aux fins de :

- Permettre l'usage « entrepreneurs spécialisés dans divers domaines de la construction, tels que l'électricité, la plomberie, l'excavation, etc. à l'intérieur du bâtiment.

#### RÉSOLUTION 2021-12-440

##### **Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – Désignation de la personne autorisée à signer la convention**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de développement de la Municipalité de Sacré-Cœur 2021, préparé par Mme Nancy Lamontagne, coordonnatrice culture, tourisme et loisirs ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'action de développement 2022 permettra de soumettre une demande de subvention à la politique de soutien aux projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour le maintien de l'agente de développement ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents de désigner M. Jeannot Lepage, directeur général et secrétaire-trésorier, comme personne autorisée à signer la convention.

#### RÉSOLUTION 2021-12-441

##### **Dépôt du plan d'action de développement 2022 dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC La Haute Côte-Nord - Volet : agent de développement**

**CONSIDÉRANT** le plan d'action de développement de la Municipalité de Sacré-Cœur 2022 préparé par M<sup>me</sup> Nancy Lamontagne, coordonnatrice loisirs, culture et tourisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'action de développement 2022 permettra de soumettre une demande de subvention à la politique de soutien aux projets structurants de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour le maintien de l'agent de développement ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'action de développement de la Municipalité de Sacré-Cœur 2022 tel que préparé par M<sup>me</sup> Nancy Lamontagne.

#### RÉSOLUTION 2021-12-442

##### **Demande d'augmentation des heures de travail pour la bibliothèque municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Émilie Gravel nous informe qu'elle manque de temps à la bibliothèque municipale et que son temps est consacré seulement pour la réception et la sortie des livres ;

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque est opérée selon l'horaire suivant :

Mai à octobre : les mardis et jeudis de 17 h 30 à 19 h 30 (4h/semaine)

Novembre à avril : les mardis, jeudis et samedis de 10 h à 12 h (6h/semaine)

**CONSIDÉRANT QUE** madame Gravel désire réaliser d'autres mandats, à savoir :

- Préparer des heures du conte pour les enfants ;
- Offre de services pour les garderies et le CPE ;
- Offre de livraison à domicile pour les personnes âgées et à mobilité réduite ;
- Classifier les nouveaux livres ;
- Création d'un club de lecture
- Réaliser des ateliers de créations littéraires; Etc.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'augmentation des heures de travail à la bibliothèque de 3 heures par semaines.

#### Dépôt

#### **Dépôt d'un avis de conformité d'inspection du Ministère de la Sécurité publique daté du 1<sup>er</sup> décembre 2021**

Dépôt d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> décembre 2021 du Ministère de la Sécurité publique, nous informant que les précisions reçues au dossier répondent aux demandes formulées par le ministre et à cet effet, permettent de clore le dossier d'inspection.

#### RÉSOLUTION 2021-12-443

#### **Fin entente de concession Cantine centre récréatif**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Pierre Villeneuve a demandé de mettre fin à l'entente de concession de la cantine du centre récréatif en date du 18 novembre 2021;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu de réduire le coût du loyer du mois de novembre à 300,00 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fin de l'entente de concession avec Monsieur Pierre Villeneuve rétroactivement au 18 novembre 2021 et de réduire le coût du loyer du mois de novembre 2021 à 300,00 \$.

#### RÉSOLUTION 2021-12-444

#### **Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements 2022-2023**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports MTMDET a dévoilé les modalités du

nouveau programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour la 2022-2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités auront droit à un remboursement pouvant aller jusqu'à 50% des dépenses admissibles pour l'entretien de la Route verte ;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par Mme Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Nancy Lamontagne, coordonnatrice culture, tourisme et loisirs de déposer la demande d'aide financière au Programme d'aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III – Volet 3 : Entretien de la Route verte et de ses embranchements pour l'année 2022-2023

#### RÉSOLUTION 2021-12-445

##### **Office municipal d'Habitation de Sacré-Cœur – Budget révisé 2021 (29-11-2021)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'Habitation du Québec a approuvé en date du 29 novembre dernier un budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget révisé fait état de revenus de 112 140 \$ et des dépenses de 274 369 \$ pour un déficit à répartir de 162 229 \$;

**PAR CES MOTIFS,** il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le budget révisé 29 novembre dernier de l'Office Municipal d'Habitation de Sacré-Cœur Inc. dont la participation de la Municipalité de Sacré-Cœur s'établit à la somme de 16 223\$.

#### Dépôt

##### **Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2021 en incendie**

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de novembre 2021.

#### RÉSOLUTION 2021-12-446

##### **Prime d'inscription de disponibilité**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des pompiers volontaires de Sacré-Cœur reçoit une allocation de 10.00 \$/pompier chaque mois lorsque ceux-ci inscrivent leur disponibilité sur le logiciel prévu à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente prend fin le 31 décembre 2021 selon la résolution 2021-01-26;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les données statistiques fournies par le directeur du service incendie, le taux de participation des pompiers à déclarer leur disponibilité varie entre 50 et 85 %;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'entente soit renouvelée pour une période additionnelle de deux mois soit jusqu'au 28 février 2022 afin de trouver une solution pour le taux de participation.

RÉSOLUTION 2021-12-447

**Demande de commandite – Polyvalente des Berges – Album cohorte 2021-2022**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de financement de l'album 2021-2022 de la Polyvalente des Berges, dans une lettre datée du 2 novembre 2021, s'adresse à la Municipalité de Sacré-Cœur afin d'obtenir de l'aide financière pour la création de leur album souvenirs 2021-2022;

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une aide financière au montant de 150 \$, représentant un espace publicitaire de 1/2 de page, au comité de l'album 2021-2022 de la Polyvalente des Berges, pour la création de leur album souvenirs 2021-2022 : le coût étant approprié à même le budget régulier 2022.

RÉSOLUTION 2021-12-448

**CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 »);

**CONSIDÉRANT QU'**à compter du 1er janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE CRÉER** un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**QUE** ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM;

**QUE** ces sommes nécessaires à cette affectation soient puisées à même l'excédent de fonctionnements non affecté.

RÉSOLUTION 2021-12-449

**AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR  
LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT QUE**, par sa résolution numéro 20211-12-448, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

**CONSIDÉRANT** ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021;

**CONSIDÉRANT QUE**, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 5 000,00 \$;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AFFECTER** au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 5 000,00 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

**QUE** les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

RÉSOLUTION 2021-12-450

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Valérie Dufour que la séance soit levée à 20 h 10.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire

\_\_\_\_\_  
Jeannot Lepage, directeur général  
et secrétaire-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

\_\_\_\_\_  
Lise Boulianne, maire